

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

SC18746 – 11/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Trentième session ordinaire
22-27 janvier 2017
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1003(XXX) Rev.1
Original: anglais

**RAPPORT DE LA CINQUIEME RETRAITE
DU CONSEIL EXÉCUTIF**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

website: www.au.int

**CINQUIÈME RETRAITE MINISTÉRIELLE
DU CONSEIL EXÉCUTIF**

8 - 9 décembre 2016

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/Retreat/Rpt(V)Rev.1

DOCUMENT FINAL

INTRODUCTION

1. La 5^{ème} Retraite ministérielle du Conseil exécutif s'est tenue à Addis-Abeba les 8 et 9 décembre 2016, dans le cadre des travaux en cours de cet organe de l'UA, pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 qui incarne les aspirations des citoyens pour l'Afrique que nous voulons.
2. Les retraites ministérielles précédentes de ce genre ont été organisées à Bahir Dar (2014), à Sandton (2015), à Mek'ele (2016) et à Nairobi (2016) et étaient axées sur l'Agenda 2063, les questions institutionnelles, et les interventions stratégiques majeures pour promouvoir le panafricanisme et l'intégration.
3. La retraite a vu la participation des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'UA, des représentants des Communautés économiques régionales (CER) et des organes de l'UA, des ambassadeurs du COREP, du Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, Dr Abdullaih Hamdok, du Dr Ibrahim Mayaki, Directeur exécutif du NEPAD, du Professeur Emmanuel Nnadozi, Secrétaire exécutif de l'ACBF, des représentants du Président de la BAD, du Dr. Carlos Lopes, ancien sous-secrétaire général des Nations Unies, ancien Secrétaire exécutif de la CEA et celle des fonctionnaires des États membres, des organes et de la Commission de l'UA.
4. La **session d'ouverture** a été présidée par S.E. Moussa Faki Mahamat, ministre tchadien des Affaires étrangères en sa qualité de président du Conseil exécutif de l'Union africaine. Les discours d'ouverture et de bienvenue ont été prononcés par le Ministre éthiopien des Affaires étrangères, Dr Workneh Gebeyehu, la Présidente de la Commission de l'UA, Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, et par le Président du Conseil exécutif, Ministre tchadien des Affaires étrangères, M. Moussa Faki Mahamat.
5. Les participants à la retraite ont observé une minute de silence en la mémoire de Fidel Castro, et ont salué la contribution de Cuba sous son leadership, à la cause africaine contre la colonisation et l'apartheid, aux pays en développement, à la santé et à l'éducation en Afrique.
6. La retraite d'Addis-Abeba était axée sur trois points: (a) les tendances mondiales actuelles et l'équilibre des forces; (b) le projet de stratégie sur les produits de base; et (c) l'Agenda 2063.

TENDANCES MONDIALES, RAPPORT DE FORCES: PRIORISATION DE L'AFRIQUE

7. La session a été dirigée par S.E. Mme Louise Mushikiwabo, ministre rwandaise des Affaires étrangères. Le Dr. Carlos Lopes a, dans son discours liminaire, souligné les développements socio-politiques et économiques importants dans le monde et leurs implications pour l'Afrique.
8. Ces développements au plan mondial, notamment la mondialisation qui a précipité la crise financière de 2008/9, les courants démographiques, les transformations dans les modes de production, la numérisation accrue des activités économiques et les progrès des technologies de l'information et de la communication

sont les conséquences des changements tectoniques opérés dans les politiques nationales et mondiales.

9. Ces changements incluent l'impact des médias sociaux et des capacités informatiques exponentielles et des grandes données sur la politique, l'information, les campagnes et les débats publics; le développement de nouveaux types de classe, à mesure que les économies se transforment et que l'éducation et les connaissances deviennent une priorité; le contrôle des systèmes financiers et de la politique fiscale assorti de la déréglementation et des nouvelles chaînes de valeur numérisées et mondialisées ; et l'émergence des blocs commerciaux régionaux.

10. Par ailleurs, les transformations démographiques vers un monde qui fait l'objet d'un vieillissement rapide, à l'exception de l'Afrique, et les pressions conséquentes sur la sécurité sociale et les systèmes de santé et donc sur les systèmes financiers, constituent déjà un facteur déterminant des systèmes financiers et les appétits de risque des pays et des régions affectés. Cette situation a des implications fondamentales sur le contrat social traditionnel, les sacrifices des générations actuelles (sous forme de taxes et d'investissements) pour veiller à ce que les générations futures soient plus prospères. Face à des populations vieillissantes qui seront bientôt majoritaires dans ces pays, ce concept traditionnel de contrat social fait l'objet de pression intense.

11. A mesure que s'intensifie dans ces pays l'inégalité qui a atteint son paroxysme, un record jamais enregistré dans les annales de l'histoire, il s'avère impérieux d'adopter une nouvelle stratégie en matière de contrat social et de redistribution des richesses qui comporte également l'utilisation durable des ressources de la planète au profit des générations actuelles et futures.

12. Bien que la plupart de ces tendances soient diversement exprimées en Afrique, en particulier au regard de la démographie, des ressources et des pressions fiscales, l'impact de ces développements mondiaux précités auront et ont une incidence sur le continent.

13. Les conséquences majeures et par conséquent les réactions africaines doivent se focaliser sur les domaines suivants:

- la fin de la dépendance actuelle vis-à-vis des denrées, tout en veillant à la diversification de l'industrialisation par la valeur ajoutée ;
- les réformes fiscales afin de renforcer la mobilisation des ressources locales, et que l'Afrique supporte le moindre fardeau fiscal (en moyenne 17% par rapport à la moyenne mondiale de 38%), et de donner des informations précises sur nos économies;
- compte tenu des bouleversements technologiques, la marge de manœuvre est donc réduite en ce qui concerne l'industrialisation, la création à cet égard de la ZLEC, avec de grands marchés régionaux comme un impératif de politique industrielle ;

- l'exploitation du dividende démographique africain qui passe par des investissements dans l'éducation, dans les compétences et dans les connaissances, tout en trouvant une solution au chômage des jeunes et au sous-emploi ;
- les défis de la représentation et de la gouvernance à relever par le continent afin de décourager les actes de terrorisme et d'extrémisme violent, de renforcer l'intégrité des élections et le respect de l'inclusion et de la diversité ;
- la résolution de la question des inégalités et l'élaboration d'un contrat social tel que préconisé dans l'Agenda 2063, afin de tirer pleinement parti du dividende démographique et d'encourager la participation citoyenne.

14. Les participants à la Retraite ont examiné les questions soulevées par le Dr Lopes ; ce qui leur a permis d'approfondir l'analyse des défis auxquels le continent est confronté, de se concentrer sur les domaines prioritaires d'action, pour favoriser le rayonnement de l'Afrique sur la scène internationale, étant donné qu'elle cherche à transformer, à mettre en avant et à promouvoir la cause et les aspirations panafricaines.

15. Les participants à la Retraite d'Addis-Abeba ont souligné et réitéré les questions ci-après :

- (a) la démocratie doit être promue conformément aux principes d'inclusion, de participation populaire. Et les élections ne doivent pas être considérées comme des solutions faciles aux crises auxquelles est confronté le continent;
- (b) une attention particulière doit être accordée à l'intégration aux plans régional et continental afin de faciliter le commerce intra-africain, la libre circulation des personnes, des services et du capital;
- (c) une attention particulière doit être accordée à l'industrialisation grâce à l'apport de la valeur ajoutée et la transformation des matières premières. Il s'avère donc important de prendre des mesures visant à protéger les ressources importantes africaines et à stimuler le commerce intra-africain;
- (d) les efforts délibérés à déployer pour protéger les droits de la propriété intellectuelle, sauvegarder les innovations et les découvertes sur le continent, et assurer la mise en œuvre des décisions de l'UA, qui ont été déjà prises à cet égard, tirer parti des centres de protection de la propriété intellectuelle et en créer de nouveaux, le cas échéant ;
- (e) l'intégration des décisions de l'Union africaine dans les programmes de développement aux plans national et régional. L'incitation des Etats membres à créer des bureaux nationaux, à élaborer des projets, et à vulgariser les activités de l'Union africaine au sein des Etats membres ;

- (f) l'incitation des Etats membres à mobiliser leurs ressources nationales en faveur de la Banque africaine de développement afin de renforcer davantage ses capacités et le développement sur le continent ;
- (g) la reconnaissance du rôle accru du secteur financier, d'une manière générale, d'où la nécessité de consolider et de diversifier les banques africaines pour pouvoir assurer des économies d'échelle ;
- (h) la nécessité d'accorder la priorité à la narration et à l'image de marque de l'Afrique qui tiennent compte des réalités, des aspirations et des priorités du continent et de sa position sur la scène internationale ;
- (i) les réformes institutionnelles de l'UA doivent prendre en compte les changements qui s'opèrent et servir de catalyseurs dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- (j) la mobilisation des ressources financières au plan national afin d'accélérer le développement de l'Afrique et le financement des institutions et programmes ;
- (k) un accent particulier doit être mis sur l'adaptation et les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et sur la mise en œuvre des positions et stratégies communes à adopter.

16. Les participants à la Retraite d'Addis-Abeba ont formulé les **recommandations** stratégiques ci-après qui doivent être prises en compte par les organes politiques de l'Union africaine;

- (a) réaliser l'objectif de lancement de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici à 2017 assorti de références de base et de calendrier d'exécution. Ceci doit inclure la nomination d'un négociateur africain chargé des négociations sur le commerce au nom du continent, et du renforcement des capacités des États membres;
- (b) augmenter les investissements dans le renforcement des capacités humaines, l'éducation et le développement des compétences dans les domaines de la science, de la technologie et de la recherche, afin de tirer pleinement parti du dividende démographique, en investissant dans la jeunesse et des femmes ;
- (c) réorienter et gérer les partenariats stratégiques de l'Afrique dans l'intérêt du continent, de manière rationalisée et axée sur les résultats, afin d'appuyer notre programme de transformation et de garantir des résultats rapides;
- (d) réitérer la nécessité de consolider l'unité et la solidarité, agir ensemble, de parler d'une seule voix et de renforcer les institutions afin de relever les défis, d'exploiter les opportunités et de pallier tous les problèmes externes qui vont entraver la concrétisation de l'Agenda continental ;

- (e) encourager la participation du secteur privé et des milieux universitaires afin de leur accorder une plus grande voix dans le processus décisionnel au sein de l'Union africaine, par le biais des fora tels que la Plate-forme économique africaine;
- (f) l'Afrique doit promouvoir son identité et ses valeurs intrinsèques en privilégiant ses propres intérêts dans le cadre de la mondialisation ;
- (g) accélérer l'industrialisation en fixant un objectif relatif à l'apport de la valeur ajoutée à hauteur de 20% concernant tous les produits de base du continent, et l'exportation de ces produits à l'horizon 2020. Le taux actuel d'addition de la valeur est de 17% ;
- (h) accélérer les réformes fiscales en tant que mécanismes essentiels de mobilisation de ressources au plan national, et mettre en place dans les plus brefs délais des mesures visant à assurer la mise à jour des comptes nationaux et des données économiques;
- (i) envisager l'introduction d'un Pacte d'intégrité électorale, (à définir), sur la base des valeurs fondamentales contenues dans la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Un tel pacte d'intégrité doit permettre de faire face aux problèmes liés au contentieux électoral, à l'intégrité des élections, à la gestion de la diversité et des mécanismes visant à assurer l'inclusion ;
- (j) examiner l'introduction d'un pacte de sécurité pour l'Afrique conformément à l'Architecture de paix et de sécurité (APSA), à la feuille de route et aux mesures pratiques visant à faire taire les armes à l'horizon 2020.

VERS UNE STRATEGIE AFRICAINE SUR LES PRODUITS DE BASE

17. La session a été dirigée par S.E.M. Sam Kutesa, Ministre ougandais des Affaires étrangères. Les participants à la retraite ministérielle de Bahir Dar du Conseil exécutif tenue en janvier 2014 ont chargé la Commission de l'UA d'élaborer une stratégie africaine sur les produits de base en vue de l'examen. Cet appel a été réitéré au cours des travaux des retraites de Me'kele et de Nairobi sur le paradoxe africain.

18. L'objectif visé par la Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base est de traiter des questions de tarification et de valorisation des produits de base africains et d'aborder les fluctuations des devises. La stratégie est axée sur trois secteurs principaux : les ressources minérales, l'agriculture et l'énergie, et s'appuie sur les initiatives continentales existantes telles que la Vision minière africaine, le PDDAA, l'AIDA et le PIDA.

19. La Commissaire au commerce et à l'industrie, S.E. Fatima Acyl, a présenté le projet de Stratégie africaine sur les produits de base et souligné le fait que l'Afrique est absente dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Son rôle se limite, à cet effet, à la fourniture de matières premières. Le projet de stratégie porte sur deux

questions transversales : l'industrialisation des produits de base et la gestion de la volatilité des prix.

20. L'industrialisation des produits de base doit intégrer les éléments suivants :

- l'adoption d'une industrialisation cohérente prenant en compte les marchés clés ;
- l'ajout de valeur ciblant les matières premières dans le cadre de l'industrialisation ;
- la création de zones industrielles et de parcs industriels ;
- le renforcement des capacités et des institutions pour la mise en œuvre de la politique industrielle ;
- l'élaboration et la réglementation d'une politique qui tient compte du contenu local ;
- la facilitation des approvisionnements et de la transformation des produits achetés auprès des fournisseurs locaux ;
- le renforcement des compétences et des technologies locales ;
- l'élimination des goulots d'étranglement à l'infrastructure ;
- la coordination avec les ministères pour l'amélioration de la mise en œuvre des politiques (finances, commerce, urbanisme) ;
- la promotion des chaînes de valeur régionales et du commerce intra-africain.

21. La gestion de la volatilité des prix doit inclure les éléments suivants :

- Contrôle et consignation des quantités de produits exportés ;
- Constitution de stocks pour aider à modérer les prix ;
- Mise en place d'opérations de stock régulateur.

22. La Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture, S.E. Tumisiime Rhoda Peace, a, quant à elle, mis l'accent sur les **produits agricoles**, qui intègrent les cultures, le bétail et les produits de pêche. L'agriculture emploie 60 % de la main-d'œuvre continentale et représente 16 % du PIB africain.

23. La Commissaire a, de façon pratique, souligné les questions suivantes concernant les produits agricoles : mettre en œuvre la Déclaration de Malabo visant à accélérer la modernisation de l'agriculture, et déployer des efforts pour promouvoir l'agro-industrie et le commerce agricole ; explorer des moyens novateurs d'approvisionnement des entreprises agro-alimentaires ; encourager et créer un environnement favorable à la croissance du secteur privé africain par le biais

d'incitations ; utiliser les services et les institutions pour soutenir l'industrie agricole ; renforcer les capacités des organisations agricoles ; réformer les politiques foncières; tirer des enseignements des exemples de réussite de pays tels que la Malaisie, l'Indonésie et d'autres, et partager les meilleures pratiques avec les pays africains. La commissaire a également encouragé les États membres à adopter une commercialisation plus vigoureuse de la marque « Made in Africa ».

24. Dans leurs délibérations sur la Stratégie africaine des matières premières, les participants à la retraite ont souligné et ajouté les points ci-après, dans le but d'orienter la stratégie finale:

- a) l'Afrique doit, avant tout, produire et industrialiser des marchés nationaux et régionaux ciblés et exporter les excédents ;
- b) les États membres doivent investir dans le savoir-faire technologique et le développement du capital humain ;
- c) il est important de promouvoir le partenariat public-privé en Afrique, ainsi qu'avec les partenaires étrangers;
- d) il s'avère nécessaire d'envisager les incidences fiscales découlant de la création d'infrastructures d'industrialisation et de mobiliser des fonds pour mettre en place de nouvelles infrastructures afin de promouvoir l'industrialisation dans les zones rurales et urbaines, d'encourager les investissements dans le secteur transformateur africain, d'attirer des investissements dans les secteurs de l'agro-alimentaire rurale par le biais d'infrastructures et d'incitations fiscales appropriées ;
- e) le contrôle des prix dans le secteur minier peut être réalisé si les pays ont une connaissance précise de leurs ressources géologiques ;
- f) les législations nationales doivent définir et préciser les critères de négociation des contrats, dans le contexte du projet de loi type proposé au Sommet de Kigali, notamment la responsabilité sociale des entreprises, le contenu local, le développement des communautés locales pendant l'ouverture et la fermeture des mines, ainsi que les ratios d'endettement dans les contrats pour éviter la légalisation des flux financiers illicites;
- g) l'élaboration d'un mécanisme collectif au niveau continental pour les produits stratégiques et l'établissement des bases de la création de la valeur ajoutée en ce qui concerne les produits sélectionnés, dans le but de contrôler et/ou d'influencer les prix ;
- h) l'utilisation de mesures concurrentielles pour promouvoir les industries naissantes, notamment les pépinières d'entreprises pour les jeunes et les femmes qui travaillent sur la valeur ajoutée dans le secteur agroalimentaire ;

- i) le renforcement de la sécurité alimentaire collective de l'Afrique doit être utilisé comme un objectif et un levier clés, notamment en ce qui concerne les produits agricoles.

25. Les participants à la retraite d'Addis-Abeba ont formulé les **recommandations** ci-après relatives à la finalisation de la Stratégie africaine sur les produits de base:

- (a) procéder à la finalisation de la Stratégie et la soumettre aux organes délibérants de l'UA afin qu'elle soit adoptée par les États membres ;
- (b) mettre en œuvre la Déclaration de Malabo de 2014 et tirer parti des initiatives continentales existantes telles que la Vision du régime minier de l'Afrique (AMV), l'Initiative pour le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries en Afrique (3ADI), le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le Programme de développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;
- (c) changer les modes de consommation en faveur des produits locaux de qualité ;
- (d) promouvoir la diffusion de l'information et des connaissances sur les forces et les capacités productives, dans le cadre de la stimulation du commerce intra-africain ;
- (e) assurer la coordination entre les ministères pour améliorer la mise en œuvre des politiques (Finances, commerce et industrie et planification) ;
- (f) favoriser la mise en place des chaînes de valeur régionales et stimuler le commerce intra-africain par l'utilisation des services et des institutions susceptibles de soutenir l'industrie agricole, la valeur ajoutée et l'industrialisation des matières premières;
- (g) mobiliser le financement de nouvelles infrastructures pour promouvoir l'industrialisation rurale et urbaine ;
- (h) élaborer une politique pour encourager le contenu local, renforcer les compétences et les technologies locales, développer et promouvoir la consommation des produits fabriqués en Afrique ;
- (i) harmoniser les politiques relatives au taux d'endettement en ce qui concerne les contrats miniers afin d'éviter la légalisation des flux financiers illicites;
- (j) renforcer les négociations sur les contrats miniers, notamment les dispositions comme la responsabilité d'entreprise et le contenu local pour le bénéfice des communautés locales pendant et à la fin des activités minières;

- (k) apprendre des meilleures pratiques dans d'autres régions et pays africains ;
- (l) promouvoir la position de l'Afrique au cours des négociations commerciales régionales et multilatérales sur l'agriculture ;
- (m) atteindre l'objectif fixé concernant le lancement de la ZLEC, pour la promotion du commerce intra-africain et comme un signe fort d'intégration, la création d'un marché unique pour favoriser la production et la consommation locales.

AGENDA 2063

26. La session a été dirigée par le ministre nigérian des Affaires étrangères, S. E M. Geoffrey Onyeama. Cette session est organisée régulièrement au cours de toutes les retraites, afin de planifier, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, et de formuler des recommandations pertinentes aux organes politiques de l'UA. Les exposés ont été faits par le Commissaire aux Affaires économiques, le Dr Anthony Mothae Maruping, le Dr Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et le Directeur exécutif de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Dr Ibrahim Mayaki.

27. L'exposé du Commissaire Maruping a porté sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et permis de mettre en exergue les questions ci-après :

- l'appropriation de l'Agenda 2063 se fait aux plans national et régional (Communautés économiques régionales), au sein de la Commission et des organes de l'UA. Elle doit être étendue maintenant à plusieurs secteurs et à la société civile.
- il a été élaboré et validé 78 indicateurs fondamentaux par les Directeurs généraux des statistiques pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- une Architecture a été mise en place afin d'assurer la reddition de comptes et est composée : (a) d'experts issus de différentes institutions; (b) de Directeurs exécutifs de ces organisations; et (c) des Ministres ;
- trente-deux (32) pays ont collaboré, à ce jour, avec la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations, dans le cadre du processus d'appropriation de l'Agenda. Un atelier a été organisé à Maseru, conjointement avec ces pays, dans le but de partager les expériences et d'identifier les voies et moyens d'assurer le succès du processus d'appropriation ;
- les 17 ODD et les cinq objectifs de la Banque africaine de développement sont pris en compte dans l'Agenda 2063.

28. Le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, Dr Abdallah Hamdock, a comparé l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable et a indiqué que l'Agenda 2063 contient des objectifs spécifiques qui ne font pas partie des ODD. Il a rappelé que les ODD ont été élaborés sur la base d'une position africaine commune. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il a énuméré les défis et les possibilités ci-après:

- la nécessité de lancer un processus de sensibilisation et de vulgarisation des deux agendas. Au niveau des pays, il semble avoir moins de sensibilisation sur les ODD que sur l'Agenda 2063, il importe donc de maintenir un certain équilibre entre les deux;
- la mise en place d'un cadre intégré pour l'élaboration de plans nationaux efficaces, la suppression des cloisonnements institutionnels et la création de comités nationaux sur l'Agenda 2063;
- l'adoption d'une architecture unique sur les deux agendas pour en faciliter le suivi et l'évaluation;
- en ce qui concerne le financement, l'Afrique doit pouvoir exploiter ses ressources intérieures en mettant fin aux flux illicites et en faisant recours à d'autres sources de financement;
- le partenariat doit être davantage axé sur le commerce et la coopération Sud-Sud doit faire l'objet d'une attention soutenue ;

29. Après avoir évoqué les principaux problèmes liés à la mise en œuvre, le Directeur général de l'Agence du NEPAD, Dr Ibrahim Mayaki a fait les observations suivantes:

- En ce qui concerne les points communs de l'Agenda 2063 et des ODD, il y a 90% de convergence sur les objectifs et les buts; cela constitue une bonne base pour un mécanisme commun de reddition de comptes. La principale différence est que l'Agenda 2063 est un outil politique de transformation alors que les ODD sont techniques. L'Agenda 2063 a cependant un plan technique en ce qui concerne le plan et le processus de mise en œuvre décennaux. Les dirigeants doivent en faire une priorité et des experts au niveau technique doivent veiller à ce que la mise en œuvre soit effectuée.
- L'Agenda 2063 est un agenda axé sur les populations, conçu selon un processus ascendant; par conséquent, la mise en œuvre doit également tenir compte du même processus. Le secteur privé et la société civile doivent être organisés pour soutenir sa mise en œuvre.
- Il est nécessaire de se concentrer sur trois niveaux de mise en œuvre: niveau national, entre les niveaux national et régional et le niveau continental pour assurer la cohérence entre ces trois niveaux.

- Les projets phares progressent régulièrement et ont un lien cohérent avec les cadres stratégiques continentaux tels que le PIDA, la ZLEC, le BIAT, l'AIDA, le STISA, etc. L'avantage est que chacun d'eux dispose d'un cadre de résultats avec des indicateurs permettant une reddition des comptes fiable.

30. Dr Mayaki a souligné les trois défis clés liés à la mise en œuvre:

- Le premier défi est vertical et requiert l'intégration des ministères au niveau des pays et, par conséquent, ils doivent disposer suffisamment de moyens. La capacité au niveau national dépend de deux facteurs: des données de qualité et de l'intégration dans les plans nationaux.
- Le deuxième défi est l'intégration horizontale, où les pays mettent en œuvre des cadres stratégiques continentaux et doivent s'approprier l'Agenda 2063; Les pays peuvent être confrontés à des problèmes de méthodologie; ils doivent d'abord commencer par l'Agenda 2063, puis rationaliser l'intégration d'autres cadres stratégiques en comblant les espaces vides, y compris les ODD.
- Le troisième défi est la mobilisation des ressources, où la mobilisation des ressources nationales est fondamentale. De nouveaux chiffres sur les flux financiers illicites dépassent largement les 50 milliards de dollars, à travers la fixation des prix de transfert et par le blanchiment d'argent, et ces fonds se trouvent dans des banques étrangères, hors d'Afrique.

31. En conclusion, M. Mayaki a évoqué certaines conditions cruciales pour la réussite de la mise en œuvre: a) il faudra en faire une mission des dirigeants; b) il faut allouer des ressources pour l'exécution de ces projets prioritaires, et (c) traiter les questions clés relatives à l'élaboration des projets en vue de les rendre bancables.

32. Les participants à la Retraite d'Addis-Abeba ont fait des observations et formulé les recommandations ci-après :

- i) accélérer et faire de la vulgarisation de l'appropriation de l'Agenda 2063 une priorité, et veiller à l'intégration des aspirations et des priorités contenues dans l'Agenda 2063 dans leurs programmes politiques, juridiques, dans les processus de planification et budgétisation au plan national ;
- ii) faire participer activement tous les acteurs, y compris le secteur privé, les paysans, les organisations culturelles, les médias à la mise en œuvre et au suivi des priorités et des indicateurs du plan de mise en œuvre décennal aux niveaux local, sous-national, national, régional, continental et sectoriel, et impliquer sans cesse les parlements et nos populations ;
- iii) renforcer les systèmes nationaux et régionaux pour la mise en œuvre de l'intégration des initiatives de l'Agenda 2063 et de la mobilisation et la répartition des ressources locales doivent être une priorité ;

- iv) reconnaître la convergence des cibles et des buts entre l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable et la nécessité de synchroniser leur rapport et leurs mécanismes d'évaluation ;
- v) mobiliser les ressources locales et externes pour exécuter le premier plan de mise en œuvre décennale y compris la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites ;
- vi) encourager la recherche et le développement des énergies vertes, bleues et renouvelables ;
- vii) accélérer la mise en œuvre des programmes phares par exemple le Grand Barrage d'Inga qui produira 42000 Méga watts d'électricité pour compenser les énormes déficits énergétiques de l'Afrique ;
- viii) adopter une stratégie pour faire participer de manière significative les Etats membres au processus de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre.

33. Les participants à la retraite ont recommandé ce qui suit :

- i) renforcer l'appropriation du processus intégral de l'Agenda 2063, en particulier son intégration dans les plans nationaux de développement. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 est non seulement un processus technique, mais essentiellement un processus politique ;
- ii) mener une sensibilisation effective et des campagnes de vulgarisation au sein des États membres ;
- iii) assurer la mobilisation effective des ressources aux plans national et international ;
- iv) coopérer avec le secteur privé dans le cadre de la mobilisation des ressources pour financer nos programmes. Elaborer des modalités pour encourager les entreprises africaines à investir dans le continent ainsi que des cadres incitatifs pour atténuer les risques et protéger les investissements, y compris dans les pays en transition et en provenant de ceux-ci;
- v) encourager la coopération Sud-Sud, en plus de la coopération Nord-Sud et des partenariats pour attirer des investissements et stimuler l'industrialisation;
- vi) préciser le rôle de la diaspora africaine dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD ;
- vii) permettre également aux États membres de fournir des rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, sur la base des directives de reddition de comptes fournies par la Commission.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

Rapport de la Cinquieme Retraite du Conseil Exécutif

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/2994>

Downloaded from African Union Common Repository